



Nieul/87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

2023/60

EXTRAIT du Registre des  
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

5 DECEMBRE 2023

|               |    |
|---------------|----|
| Membres :     | 19 |
| Présents :    | 13 |
| Représentés : | 14 |
| Exprimés :    | 14 |
| OUI :         | 14 |
| NON :         | 0  |
| Abst :        | 0  |

L'an deux mil vingt-trois, le 5 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 30 novembre deux mil vingt-trois.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Calomine Benoît, Crouzit Sébastien (arrive à 19h12), Détienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Reauly Paola, Sage Pascale.

Absents excusés : Bruyère Nathalie, Chauchet Emilie, Gaspard Céline, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc.

Absents : Crespy Benjamin, Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Pascale Sage

Objet : Vote des 25% des crédits 2023 pour 2024

Afin de permettre la continuité de paiement des dépenses d'investissement, en application de l'article 5 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et dans l'attente du vote du budget primitif 2024, le conseil municipal peut donner l'autorisation à Madame la Maire de régler les dépenses d'investissement jusqu'à hauteur de 25% des sommes prévues au budget de l'exercice précédent pour le budget général.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme, à Nieul le 5 décembre 2023

Madame la Maire, Béatrice Tricard

